

INFORMATION

Année scolaire 2021-2022
Première inscription à l'Ecole de Musique
de Tavaux - Abergement-la-Ronce – Damparis (EMTAD)
Participation communale de 50 €

Depuis 2017, afin de favoriser l'accès à la culture pour les jeunes, le Conseil Municipal de Damparis a décidé d'accorder une participation financière d'un montant de 50 € à tout enfant de maternelle ou d'élémentaire domicilié à Damparis s'inscrivant pour la 1^{ère} fois à l'Ecole de Musique de Tavaux - Abergement-la-Ronce – Damparis.

Conditions pour bénéficier de cette participation :

- Etre domicilié-e à Damparis (présenter un justificatif de domicile)
- Jeunes de niveau scolaire maternelle et élémentaire

Cette participation sera accordée **uniquement pour une première inscription à compter de septembre 2021** et ne s'appliquera donc pas aux enfants déjà inscrits à l'EMTAD les années précédentes.

Le Maire,
M. GINIÈS



Destinataires : parents des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Damparis

✂

Coupon à détacher et à remettre à l'EMTAD
Accompagné d'un justificatif de domicile
au moment de l'inscription 2021/2022

Mr Mme (parents de l'enfant).....

Adresse DAMPARIS

Tél :

1^{ère} inscription de l'enfant :(nom – prénom)

Classe et école fréquentée à la rentrée de septembre 2021 :

.....

Discipline	Montant	Choix à cochez
Classe découverte (4 ans)	120 €/an	
Classe éveil (5 ans)	120 €/an	
Classe initiation (6 ans)	120 €/an	
Forfait formation musicale + instrument	225 €/an	
Forfait solfège seul	120 €/an	

PARTICIPATION COMMUNALE à déduire : 50 €